



Date convocation : 05.01.2024

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE_2024_02

Séance du vendredi 12 janvier 2024

Le douze janvier deux mille vingt-quatre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Marie-Christine HALLIER, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Représentés : 2

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas, Magali LONGUET, Sandrine ODELOT, Julie PETITJEAN, Karrim EL ARKOUBI, Marine DEPARDIEU

Absents représentés : Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, François RICHE représenté par Didier PINCHON

Absent : Hugues MORONI

Secrétaire de séance : Marine DEPARDIEU

Transfert de bien suite à dissolution CCAS

Compte tenu de la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016 (DE_2016_45), il convient de transférer les biens du CCAS à la Commune.

Pour rappel, le CCAS ne disposait que d'un bien mobilier (maison individuelle) sis 23 Avenue du Général de Gaulle et cadastré AB64.

Cette maison individuelle avait été donnée au CCAS de la Commune par la société de Saint Hilaire en 2000.

L'acte avait été alors établi par Maître PRÉVOST notaire à GUIGNICOURT (02). Le bien était évalué à la somme de 300 000 francs (soit 45 734.71€).

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

*VALIDE le transfert du bien du CCAS (Siret 260 200 738 00011) à la Commune (Siret 210 200 721 00012) à concurrence de la totalité en pleine propriété.

*CHARGE Madame le Maire de faire les formalités nécessaires à la publication constatant le transfert.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

La secrétaire de séance, Marine DEPARDIEU